

Marseille, le

Monsieur Michel VAUZELLE
Ancien Ministre
Député des Bouches-du-Rhône
Président
CONSEIL REGIONAL PACA
Hôtel de région
27 place Jules Guesde
13481 MARSEILLE CEDEX 20

A l'attention de Mme Lise CLAMENS

**Objet : Conseil de développement de Marseille Provence Métropole :
convention d'objectifs 2015 et demande de subvention afférente**

Monsieur le Président,

Conformément aux orientations de sa politique territoriale et malgré un contexte budgétaire difficile, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) entend soutenir la démocratie participative et les Conseils de développement. A ce titre, elle offre chaque année la possibilité d'obtenir un financement de leur programme d'actions moyennant la signature d'une convention d'objectifs.

Bénéficiaire de cette subvention annuelle depuis 2011, le Conseil de développement entame un nouveau mandat et le Président de la Communauté urbaine Guy Teissier m'en a confié la présidence.

Pour l'année 2015, le Bureau de notre Conseil de développement a défini un ambitieux programme de travail sur lequel il souhaite conventionner avec la Région PACA :

- Le lancement d'un important travail de recomposition afin d'améliorer sa représentativité, son fonctionnement et la participation citoyenne ;
- Un travail partenarial des Conseils de développement visant à identifier 15 projets prioritaires pour la future Métropole en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de transports et la sensibilisation des citoyens à ces enjeux ;

- Un travail partenarial sur le futur Conseil de développement métropolitain, l'organisation des territoires infra-métropolitains et sur les enjeux de l'agriculture périurbaine ;
- La réalisation d'autres cycles de travail liés à des saisines de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou à des autosaisines décidées par le Bureau du Conseil de développement ;
- La poursuite de la structuration des outils de communication visant une meilleure appropriation citoyenne de ces travaux ;
- La participation active aux rencontres et travaux des réseaux de la concertation.

Le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est la Communauté urbaine, en accord avec les orientations prises par celui-ci, qui sollicite cette subvention de fonctionnement de 23 000 euros au titre de l'année 2015.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-annexés la convention d'objectifs 2015 ainsi que le dossier de demande de subvention afférent.

Comptant sur votre soutien, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Guy TEISSIER